

## Caisse de pension : une proposition plus raisonnable.

**Communiqué de presse  
25 septembre 2019**

**Le Conseil d'Etat a présenté aux partenaires sociaux la proposition de financement de la Caisse de prévoyance de l'Etat qu'il entend proposer au Grand Conseil. Les négociations intenses entre le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux ont permis de voir arriver sur la table une solution qui divise pratiquement par deux les pertes de rentes des assuré-e-s. Il appartiendra maintenant aux membres de la FEDE de se prononcer sur cette proposition.**

La nouvelle variante permet de diminuer sensiblement les pertes pour les assurés, même si celles-ci restent conséquentes. Les variantes mises en consultation prévoyaient des pertes comprises entre 16 et 25 % à 64 ans, pour certaines catégories d'âges. Le nouveau projet les limite à 8,9% au même âge.

- Pour y arriver, le Conseil d'Etat propose d'augmenter le montant alloué aux mesures transitoires et de compensation de 300 à 380 millions.
- Il va également payer 1% de cotisations supplémentaires. Ce financement additionnel permettra d'atténuer les baisses de rentes.
- En plus, l'employé pourra décider de payer une cotisation supplémentaire avec le soutien financier de l'employeur. L'Etat octroiera en effet une augmentation de salaire de 0,25%. Ainsi, si l'employé décide de payer une cotisation additionnelle, par ce mécanisme, l'employeur en finance une partie, en permettant de réduire encore les pertes de rentes.
- Le Conseil d'Etat fait aussi un geste pour les bas salaires. Aucun salaire ne baissera en dessous de 48'000 francs par année à cause de l'augmentation des cotisations LPP.

De son côté, pour maintenir un plan de retraite acceptable, le personnel va aussi devoir passer à la caisse et payer plus pour gagner moins. Il verra sa cotisation augmenter de 1%. Mais, pour ceux qui prévoyaient de prendre une retraite anticipée, la perte sera plus élevée par rapport au plan actuel : les pertes de rentes projetées pour une retraite à 62 ans se montent à plus de 15% pour les classes d'âge les plus touchées.

Sans les propositions de la FEDE, appuyée par un expert agréé de la prévoyance professionnelle (il fonctionne notamment comme expert pour la Caisse de pension de l'Etat de Genève), ces péjorations auraient été beaucoup plus importantes. Ces propositions ont permis de réduire fortement les pertes de rentes. En passant à un système de bonification croissante (système appliqué entre autres à la Confédération), on atténue également les pertes pour les générations trop éloignées de la retraite pour bénéficier des mesures transitoires mais cependant trop proches d'elle pour reconstituer une épargne suffisante.

## Parole aux membres

*In fine*, les membres auront le dernier mot. La FEDE va maintenant procéder à une consultation large de ses associations. Plusieurs d'entre elles ont planifié durant le mois d'octobre des assemblées extraordinaires dans le but de présenter le projet et de permettre à leurs membres de s'exprimer et de prendre position. La FEDE va, de son côté, convoquer une assemblée extraordinaire des délégué-e-s le 6 novembre prochain.

Le choix s'avère quelque peu cornélien. En effet, le personnel de l'Etat devra soit accepter et valider une péjoration conséquente de ses conditions de retraite soit, en cas de refus, porter à lui seul le poids de l'assainissement de la caisse avec, à la clé, des baisses de rentes beaucoup plus conséquentes. De plus, avec le système de primauté des cotisations, le personnel assume seul l'entier des risques de la caisse.

Le personnel a déjà dû accepter des baisses de salaires entre 2013 et 2016. La FEDE reste consciente que l'augmentation de l'espérance de vie couplée à une forte réduction des rendements pour les placements a engendré des péjorations de conditions de retraite pour l'ensemble des salariés publics et privés confondus. La FEDE tient cependant à faire remarquer que les sacrifices qui leur sont demandés avec cette réforme sont considérables. L'Etat employeur se doit de rester un employeur attractif et de préserver la qualité des prestations. Pour ce faire, il doit pouvoir continuer d'attirer du personnel compétent et éviter une avalanche de démission avant l'entrée en vigueur du nouveau plan, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

---

**Contact :** Bernard Fragnière, Président de la FEDE, 079 707 18 39  
Gaétan Emonet, Membre du bureau et comité FEDE, 079 607 95 52